

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Mardi 14 janvier 2025**

ETAIENT PRESENTS :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président)
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON, MAUPILE

Messieurs CAVOLI, DELEPAUX, MONS, SCAPPAZZONI, MARTINERIE, DAVID, FANARA.

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, THE.
Messieurs BONNIN, PUJOL, SEGURA, TREUIL

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

Les convocations et les délibérations ont été envoyées le 8 janvier 2025 en version dématérialisée soit cinq jours francs avant le Conseil d'Administration conformément aux statuts d'Arcachon Expansion.

Le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.

Yves FOULON, président d'Arcachon Expansion ouvre la séance.

Le compte-rendu du 13 décembre 2024 est adopté à l'unanimité. Pas de remarque.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Au vu de la loi du 6 février 1992 portant « Administration Générale des collectivités Locales » et de l'article L2312-1 du code Général des Collectivités Territoriales, modifiés par la loi du 7 août 2015, un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté au Conseil d'Administration dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif de l'exercice.

Ce rapport donne lieu à un débat, dont il est pris acte par délibération du Conseil d'Administration.

Pour l'exercice 2025, l'ensemble des éléments d'information permettant la réalisation de ce débat des orientations budgétaires est ainsi présenté dans le rapport joint.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération.

DECISIONS MODIFICATIVES

Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Arcachon Expansion en date du 16 mars 2023 approuvant les budgets primitifs de l'exercice en cours, et aux décisions modificatives N°2024062401 DU 25/04/2024, N°2024100402 du 4/10/2024 et N° 2024121301-12 du 13 décembre 2024

Il est nécessaire aujourd'hui de procéder aux modifications de crédits des budgets ci-dessous telles que figurant dans les tableaux pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de l'activité de la Régie Arcachon Expansion :

BUDGET 720 PRINCIPAL - Décision modificative n°4

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<u>Dépenses</u>			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
011	6288	Autres	- 6 700.00 €
012	64111	Salaires et appointements	+ 6 700.00 €
		TOTAL DEPENSES	0.00 €
<u>Recettes</u>			
Nature	Libellé	Montant	
	TOTAL RECETTES	0.00 €	

Section de fonctionnement : *s'équilibre à hauteur de 0.00 €*

Section d'investissement : **PAS DE NOUVELLES INSCRIPTIONS**

BUDGET 730 PALAIS DES CONGRES - Décision modificative n°4

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<u>Dépenses</u>			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
011	604	Achats d'études	35 000.00 €
012	64111		-25 000.00 €
		TOTAL DEPENSES	10 000.00 €
<u>Recettes</u>			
Nature	Libellé	Montant	
70	7083	Locations diverses	10 000.00 €
		TOTAL RECETTES	10 000.00 €

Section de fonctionnement : *s'équilibre à hauteur de 10 000.00 €*

Section d'investissement : **PAS DE NOUVELLES INSCRIPTIONS**

BUDGET 740 ANIMATIONS – Décision modificative n°4

Section fonctionnement **PAS DE NOUVELLES INSCRIPTIONS**

Section d'investissement : **PAS DE NOUVELLES INSCRIPTIONS**

BUDGET 750 CULTURE – Décision modificative n°4

Section fonctionnement PAS DE NOUVELLES INSCRIPTIONS
Section d'investissement : PAS DE NOUVELLES INSCRIPTIONS

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération.

PARTICIPATION PREVOYANCE

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire des agents.

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection complémentaire de leurs agents

Dans le cadre de l'obligation de notre Convention Collective Nationale 3175, Arcachon Expansion à la suite d'une consultation a souscrit un contrat de prévoyance auprès d'APICIL PREVOYANCE depuis le 1^{er} janvier 2023.

Les taux de cotisation à partir du 1^{er} janvier 2025 sont contractuellement définis comme présentés ci-dessous :

Non Cadre Tranche A	1.30 %
Non Cadre Tranche B	1.30 %
Cadre Tranche A	2.15 %
Cadre Tranche B	3.28 %

Ce coût sera supporté exclusivement sur la part patronale d'Arcachon Expansion.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération.

ATTRIBUTION ET AJUSTEMENT DE SUBVENTIONS - EXERCICE 2024

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2024, je vous propose l'attribution et l'annulation des subventions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL 720

BUDGET PRINCIPAL :

- ASSOCIATION VUE SUR MER : Pas de versement de subvention en 2024
Motif : au vu de l'absence d'animation sur la promenade du boulevard Veyrier Montagnères et en bordure de Plage il convient de ré ajuster le montant de la subvention à 0 € pour 2024
- ASSOCIATIONS DE COMMERCANTS : 15 000 € selon convention pour l'organisation des animations commerciales.

Motif : au vu des évènements organisés par l'association « A l'Aiguillon » en 2024, il convient de ré ajuster le montant de la subvention.

Le montant de cette subvention est ré ajusté à 1 500 € pour 2024

Motif : au vu des évènements organisés par l'association « Association des commerçants du marché d'Arcachon ACMA » en 2024, il convient de ré ajuster le montant de la subvention.

Le montant de cette subvention est ré ajusté à 2 000 € pour 2024

Motif : au vu des évènements organisés par l'association « Arcachon Plein Coeur » en 2024, il convient de ré ajuster le montant de la subvention.

Le montant de cette subvention est ré ajusté à 2 900 € pour 2024

- Versement d'une subvention au budget annexe Animation de **410 200 €** étant précisé que conformément à l'article L.22-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, cette subvention est justifiée par les exigences imposées par la Ville à Arcachon Expansion dans l'organisation d'évènements, d'animations ou d'accueil.
- Versement d'une subvention au budget annexe Culture de **1 623 800 €** étant précisé que conformément à l'article L.22-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, cette subvention est justifiée par les exigences imposées par la Ville à Arcachon Expansion dans la politique tarifaire en matière culturelle notamment, en vue de proposer des tarifs attractifs.

BUDGET ANIMATION :

- ASSOCIATION DU CERCLE DU VOILE : selon la convention annuelle 10 000 € pour l'organisation d'animations.
- BENEVOLE ARC : selon la convention annuelle 300 € pour l'aide à l'organisation des diverses manifestations du service Animation
- PORT D'ARCACHON : 26 700 € selon la convention pour l'organisation du Salon Nautique
- DEDI D'ELLES : 2 500 € selon la convention pour l'organisation de deux raids défi d'elles :
Motif : La manifestation n'a pas eu lieu
Le montant de cette subvention est ré ajusté à 0€ pour 2024
- APTRA : 2500 € selon la convention pour l'organisation des Escales du Bassin du 8 au 12 mai 2024.
- ARC BALADIN : 300 € selon la convention

BUDGET CULTURE :

- BENEVOLE ARC : 2 700 € selon convention pour l'aide à l'organisation des divers spectacles du théâtre
- Versement d'une redevance pour service public de **200 000 €** conformément au contrat de concession du Vélodrome étant précisé que conformément à l'article L.22-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, cette subvention est justifiée par les exigences imposées par la Ville à Arcachon Expansion dans la politique tarifaire en matière culturelle notamment, en vue de proposer des tarifs attractifs.

Nombre de personnes « déporté » en application de l'article L2121-11 du CGCT : 1 en leur qualité de membres du conseil d'administration du port (Bruno FANARA)

Le conseil d'administration adopte à la majorité la délibération.

PARTENARIAT CULTUREL AVEC MALANDAIN BALLET DE BIARRITZ

Selon les deux conventions de partenariat conclues entre Arcachon Expansion et le Centre Chorégraphique National de Nouvelle-Aquitaine – Pyrénées-Atlantiques (Malandain Ballet Biarritz), le Centre Chorégraphique National s'engage à une participation financière détaillée comme suit :

- 10 000 € HT pour la programmation du spectacle de danse « Journey to the West », présenté dans le cadre de l'initiative « Accueil plateau / Ballets en Région » au Théâtre Olympia durant la saison 2024-

2025.

- 10 000 € HT pour la programmation de la Compagnie S'Poart, dirigée par Michael Le Maer, dans le cadre des initiatives « Accueil studio / Accueil plateau », également au Théâtre Olympia durant la saison 2024-2025.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération.

BILAN DE FIN DE MISSION RELATIF AU MANDAT DE GESTION POUR LE FESTIVAL CADENCES 2024 ACCORDE PAR LE FONDS DE DOTATION CULTUREL D'ARCACHON

Le Fonds de dotation Culturel d'Arcachon a décidé de mettre en place une programmation de spectacles dans le but de soutenir le spectacle vivant, il souhaite s'appuyer sur les compétences de la Régie municipale Arcachon Expansion via Arcachon Culture afin de lui demander de gérer par mandat cette programmation pour son propre compte.

Arcachon Expansion a géré la programmation culturelle décidée par le mandant pour la période du **1er février au 31 décembre 2024** pour les actions :

- Festival Cadences 2024 au théâtre de la mer étendu au territoire

Pour la durée du mandat et sous le contrôle du Fonds de Dotation Culturel, Arcachon Expansion a assuré l'ensemble de ses responsabilités dans la limite des budgets votés et financés par le Fonds de Dotation Culturel.

Ainsi Arcachon Expansion s'est vu confier la somme de **70 000€**, votée lors des réunions du Conseil d'administration du Fonds de dotation des 24 avril et 16 septembre 2024, afin de mettre en œuvre cette programmation pour le Festival Cadences 2024 au théâtre de la Mer.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération.

BILAN DE FIN DE MISSION RELATIF AU MANDAT DE GESTION POUR LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES DE CIRQUE ET DE DANSE SUR LA SAISON CULTURELLE 2024/2025 DU THEATRE OLYMPIA D'ARCACHON ACCORDEE PAR LE FONDS DE DOTATION CULTUREL D'ARCACHON

Par extrait de délibération N° 2024100417 du Conseil d'Administration d'Arcachon Expansion du 04 octobre 2024, le mandat de Gestion pour la programmation de spectacles de cirque et de danse sur la saison culturelle du théâtre Olympia d'Arcachon demandé par le Fonds de dotation Culturel d'Arcachon a été acté.

Le Fonds de dotation Culturel d'Arcachon a décidé de mettre en place une programmation de spectacles dans le but de soutenir le spectacle vivant, il souhaite s'appuyer sur les compétences de la Régie municipale Arcachon Expansion via Arcachon Culture afin de lui demander de gérer par mandat cette programmation pour son propre compte.

Arcachon Expansion a géré la programmation culturelle décidée par le mandant pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2024 pour les spectacles suivants :

- Yabin Dance Company le mardi 10 décembre 2024
- Cirque du Grand Lyon le jeudi 19 décembre 2024

Pour la durée du mandat et sous le contrôle du Fonds de Dotation Culturel, Arcachon Expansion a assuré l'ensemble de ses responsabilités dans la limite des budgets votés et financés par le Fonds de Dotation Culturel.

Ainsi Arcachon Expansion s'est vu confier la somme de **10 000€**, votée par le Conseil d'Administration du Fonds de dotation daté du 16 septembre 2024, afin de mettre en œuvre cette programmation pour la saison 24/25

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération.

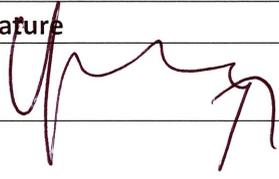
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil d'administration est programmé le mercredi 12 mars 2025.

Frédérique DUGENY
Directrice Générale d'Arcachon Expansion

Yves FOULON
Président de la Régie Arcachon Expansion



Nom	Fonction	Signature
FOULON Yves	Président	
LUMMEAUX Bernard	1er Vice-Président	
SOULIER Nicolas	2eme Vice-Président	
MARESCOT Claire	3eme Vice-Présidente	
BORDEDEBAT Geneviève	ADMINISTRATRICE	
BONNIN Alexis	ADMINISTRATEUR	Excusé
CASSOT Catherine	ADMINISTRATRICE	
CAUSSARIEU Martine	ADMINISTRATRICE	
CAVOLI Pierre	ADMINISTRATEUR	
DUBROCA Monique	ADMINISTRATRICE	Excusée
LAFONTAINE Barbara	ADMINISTRATRICE	Excusée
SCAPPAZZONI Paul	ADMINISTRATEUR	
DELEPAUX Gilles	ADMINISTRATEUR	
PUJOL Patrick	ADMINISTRATEUR	Excusé
THE Mathilde	ADMINISTRATRICE	Excusée

DAVID Emmanuel	ADMINISTRATEUR	
MARTINERIE Laurent	ADMINISTRATEUR	
TREUIL Laurent	ADMINISTRATEUR	Excusé
SEGURA Dany	ADMINISTRATEUR	Excusé
FOULON Nathalie	ADMINISTRATEUR	
MAUPILE Yvette	ADMINISTRATEUR	
MONS Olivier	ADMINISTRATEUR	
FANARA Bruno	ADMINISTRATEUR	